

HAVRE-SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE DUPLESSIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 11 janvier 2017 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Berchmans Boudreau,

**SONT PRÉSENTS :**

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Sylvia Vigneault	conseillère siège n° 3
Théoharris Ganas	conseiller siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Jean Arseneault	conseiller siège n° 6

**EST ABSENT :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
-----------------	-----------------------

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

Thérèse Coquelin	directrice générale
------------------	---------------------

---

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

---

**RÉSOLUTION N° 9565-17**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 9566-17**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET DU 12 DÉCEMBRE 2016**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 5 et 12 décembre 2016, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault  
appuyé par le conseiller Jean Arseneault  
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 5 et 12 décembre 2016 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

---

**RÉSOLUTION N° 9567-17**

**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2016 : APPROBATION**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 218 239,54 \$ en date du 31 décembre 2016.

---

**RÉSOLUTION N° 9568-17**

**CONTRAT N° 2016-600 « LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES » : RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour la fourniture avec option d'achat d'un chargeur sur roues a eu lieu le 11 janvier 2017;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2016-600 « Location avec option d'achat d'un chargeur sur roues » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipement SMS et ce, pour la somme de 3 191,49 \$/mois pour un total de 244 143,64 \$ incluant le résiduel, taxes applicables en sus.

---

**RÉSOLUTION N° 9569-17**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault  
appuyé par le conseiller Jean Arseneault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contacté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Municipalité.

---

**RÉSOLUTION N° 9570-17**

**RÈGLEMENT N° 317 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES » : ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une résolution pour la dispense de lecture, lors de la séance du 5 décembre 2016 et que le maire a énuméré les points saillants;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault  
et unanimement résolu

Que le règlement n° 317 « Règlement établissant un programme de crédit de taxes aux entrepreneurs », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

---

**RÉSOLUTION N° 9571-17**

**ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : CONTRIBUTION**

---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien financier aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers  
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue en biens et services pour l'activité organisée par le Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre, soit un tournoi de volley-ball le vendredi 13 janvier, en soirée ainsi que le samedi 14 janvier 2017.

Que la Municipalité contribue en biens et services pour l'activité hivernale « Attache ta tuque » organisée par le Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre en février prochain.

---

**RÉSOLUTION N° 9572-17**

**VENTE DU LOT 5 954 994 - 1180, RUE DU FER : AUTORISATION**

---

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault  
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas  
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à Global Entrepreneur Construction inc. le lot 5 954 994 du cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription foncière de Sept-Iles (1180, rue du Fer) pour la somme de 26 282,25 \$, taxes applicables en sus.

Que le maire et/ou le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir entre la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et Global Entrepreneur Construction inc. lequel préparé par M<sup>e</sup> Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire.

---

**RÉSOLUTION N° 9573-17**

**ACTIVITÉ AGRICOLE 6825, ROUTE 138 OUEST (CLÉMENT BARRIAULT) :  
RECOMMANDATION**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue du 6825, route 138 Ouest pour l'exploitation à des fins agricoles et d'élevage;

CONSIDÉRANT le rapport du Service d'urbanisme et environnement en date du 8 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal, après l'analyse du rapport ainsi que la validation de l'article 62 de la *Loi de la Protection du territoire agricole*, autorise la demande d'exploitation agricole et d'élevage à monsieur Clément Barriault pour la propriété située au 6825, route 138 Ouest à Havre-Saint-Pierre.

---

**RÉSOLUTION N° 9574-17**

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - BUDGET 2017 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Théoharris Ganas  
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault  
et unanimement résolu

Que le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre soit, et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

---

## **CORRESPONDANCE**

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**, le 13 décembre 2016, concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 2015-05-14 # 2015-050 de la municipalité de Natashquan ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire non organisé du Lac-Jérôme.

---

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **RÉSOLUTION N° 9575-17**

#### **POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL - TRAVAUX DE MÉCANIQUE : OFFRE DE SERVICE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir des travaux de mécanique au poste de pompage principal des eaux usées;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Théoharris Ganas et unanimement résolu

Que le Conseil municipal mandate la firme Tetra Tech pour la préparation des plans et devis technique, afin de prévoir des travaux de mécanique au poste de pompage principal des eaux usées de la municipalité et ce, pour la somme de 7 300. \$, taxes applicables en sus, tel que stipulé dans l'offre de service datée du 10 janvier 2017.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

---

### **RÉSOLUTION N° 9576-17**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 17.

---

---

**Berchmans Boudreau, maire**

---

**Thérèse Coquelin, directrice générale**